

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2023-197

Numérique

Numériparc  
27 rue Lucien Langénieux  
Commune de Roanne

Bail dérogatoire au bail commercial  
du 15 juin 2023 au 14 juin 2026 inclus  
avec EPR SECURITE

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	<b>12 JUIN 2023</b>
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » et la compétence facultative « numérique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 relative au catalogue des tarifs 2023 ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Eric PEYRON subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire du Numériparc situé 27 rue Langénieux à Roanne, dont certains espaces de ce bâtiment et notamment des bureaux sont loués à des entreprises ;

Considérant que l'entreprise EPR SECURITE a sollicité Roannais Agglomération, afin de bénéficier de l'occupation d'un bureau au sein du Numériparc en vue d'y installer une activité de sécurité des biens et des personnes ;

Considérant qu'un bail dérogatoire au bail commercial est nécessaire pour formaliser les conditions d'occupation de ce bureau avec l'entreprise EPR SECURITE ;

**DECIDE**

- D'approuver le bail dérogatoire au bail commercial avec l'entreprise EPR SECURITE, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 594 Rue de Chantalouette 42120 Parigny ;
- De préciser que le bail dérogatoire au bail commercial concerne l'occupation du bureau n° GP 6-3 d'une surface de 29.57 m<sup>2</sup>, situé dans l'enceinte du Numériparc, 27 rue Langénieux à Roanne ;
- De dire que l'occupation du bureau est consentie exclusivement pour les activités de sécurité des biens et des personnes ;
- De préciser que ce bail dérogatoire prend effet le 15 juin 2023 et se termine le 14 juin 2026 inclus ;
- D'indiquer que le loyer de bureau et le prix des services sont fixés conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Par délégation du Conseil communautaire  
pour le Président et par subdélégation,  
**Eric PEYRON**

Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie

